

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Occupants de l'îlot Saint Paul : il est temps d'agir

---

La Ville d'Orléans prend les mesures nécessaires pour que la situation des personnes occupant le site de l'îlot St-Paul soit prise en charge, au cas par cas, par les autorités compétentes en la matière.

Avec le concours des résidences Le Recouvrance et Saint-Paul, deux copropriétés privées, également copropriétaires de l'îlot Saint-Paul, la Mairie d'Orléans engage une action judiciaire afin de donner les moyens administratifs à l'Etat et au Département pour agir au plus vite.

En effet, depuis plusieurs mois, un campement de fortune s'est créé sur le parvis de la dalle de l'îlot Saint-Paul. Les personnes installées, sans droit ni titre, sur ce site ressortent de situations administratives très différentes : personnes d'origine étrangère connues ou non par les services de l'Etat au titre de la demande d'asile, personnes françaises sans domicile fixe, majeurs et mineurs.

Le 3 octobre dernier, un homicide à l'arme blanche a été perpétré à l'encontre d'un habitué des lieux sur cette même dalle.

Au regard de la précarité dans laquelle se trouvent ses personnes, de l'approche de la période hivernale et des plaintes de nombreux riverains (salubrité, nuisances sonores, sécurité du site), et ce malgré l'intervention quotidienne de la police municipale et des agents de propreté de la Ville d'Orléans, cette situation ne peut perdurer ainsi.

C'est pourquoi, la Ville d'Orléans :

- **et la copropriété Le Recouvrance engagent une action judiciaire** afin de permettre l'évacuation de l'îlot Saint-Paul. Le Tribunal de Grande Instance d'Orléans a par conséquent été saisi, en référé, d'une demande d'expulsion qui sera évoquée à l'audience du 16 novembre prochain afin de donner les moyens administratifs à l'Etat et au Département pour agir au plus vite et remédier à cette situation ;
- **et les deux copropriétés privées ont demandé à l'Etat et au Département**, seuls compétents, une prise en charge au cas par cas, soit au titre de l'hébergement d'urgence, soit de l'asile, soit de l'aide sociale à l'enfance, l'intensification du travail partenarial afin que des solutions d'hébergement soient trouvées rapidement.